



ANNÉE 2021

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



Communauté de communes du Pays de la Serre - 1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre
Tél.- 03 23 80 77 22 - Fax 03 23 80 03 70 - E-mail : contact@paysdelaserre.fr

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SERVICE

1) Organisation	P01
2) La Reom Incitative (REOMi)	P02
3) Communication	P03

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1) Collecte des déchets	P04
1.1) <i>Collecte en porte-à-porte</i>	P04
1.2) <i>Apport volontaire</i>	P04
2) Traitement des déchets	P05
2.1) <i>Déchets collectés en porte-à-porte</i>	P05
2.2) <i>Déchets déposés en déchèterie</i>	P07
2.3) <i>Verre</i>	P08
3) Evolution des tonnages collectés en porte-à-porte	P08
3.1) <i>Ordures ménagères résiduelles collectées : 2297 tonnes</i>	P08
3.2) <i>Déchets recyclables collectés : 833 tonnes</i>	P09
3.3) <i>Refus de tri : 80 tonnes</i>	P09
3.4) <i>Encombrants : 140 tonnes</i>	P10
4) Evolution des tonnages collectés en apport volontaire	P11
4.1) <i>Verre collecté : 636 tonnes</i>	P11
4.2) <i>Déchèteries : 5308 tonnes</i>	P11
4.3) <i>Déchets diffus spéciaux (DDS) : 24.839 tonnes</i>	P12
4.4) <i>Déchet d'équipements électriques et électroniques (D3E) : 143.887 tonnes</i>	P13
4.5) <i>Ecomobilier, filière de collecte déchets d'ameublement : 232.5 tonnes</i>	P14
4.6) <i>Autres filières agréées de reprise</i>	P14
4.7) <i>Fréquentation des déchèteries</i>	P15
5) Bilan des tonnages	P17
6) Bilan REOMi	P18
6.1) <i>Les levées de bacs</i>	P18
6.2) <i>Les tarifications</i>	P19

LES INDICATEURS FINANCIERS

1) Modalités d'exploitation du service	P21
2) Dépenses du service et son financement	P21
2.1) <i>Les coûts unitaires de collecte et traitement des matériaux issus de déchèterie</i>	P21
2.2) <i>Coûts unitaires de collecte et traitement des déchets collectés en porte-à-porte</i>	P22
3) Recettes	P24
3.1) <i>Redevance d'Enlèvements des Ordures Ménagères incitative</i>	P24
3.2) <i>Subvention CITEO</i>	P25
3.3) <i>Subventions autres éco-organismes</i>	P25
3.4) <i>Vente de matériaux</i>	P26

- Biodéchets : Fraction fermentescibles des ordures ménagères soit les déchets de cuisine et certains déchets verts des ménages ainsi que des papiers et cartons.
- CITEO : ex-Eco-emballages, est une entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans.
- Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets
- Collecte sélective (CS) : Collecte des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux secs, fermentescibles, déchets encombrants des ménages, ...).
- Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : OMR + les déchets des collectes sélectives + les déchets collectés en déchèterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.
- DDS : Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers sont des déchets communément présents chez les particuliers, issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques.
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
- EJM (encore appelés Matériaux secs) : Emballages et Journaux Magazines
- Encombrants : Déchets volumineux ne pouvant être déposés dans les containers de collecte. Ne sont pas pris en compte : les déchets verts et les déblais et gravats.
- GEM F : gros électro-ménager du secteur froid (réfrigérateur ...)
- GEM HF : gros électro-ménager hors secteur du froid (lave-vaisselle, cuisinière ...)
- Matériaux Recyclables : principalement déchets métalliques, papiers, cartons, plastiques, EJM, verre, textiles.
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après les collectes sélectives
- Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) : Les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre + emballages et journaux-magazines (matériaux secs). Elles comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de biodéchets alimentaires.
- PAM : petits appareils en mélange, électrique / électronique
- REOMi : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative.
- Traitement : le traitement des déchets débute après les opérations de collecte, de transport et de prétraitement. Il est réalisé par des opérateurs privés ou publics, dans le cadre du service public ou dans un cadre privé.
Plusieurs types de traitement existent, ils sont très variables, souvent adaptés à un type de déchets.
- VALOR' AISNE : syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Déchets ménagers

Ordures ménagères et assimilées (OMA)

Collecte séparée (CS)

Emballages
plastique/métal

Papiers/cartons

Verre

Biodéchets

Ordures
ménagères
résiduelles
(OMR)

Déchets occasionnels

En point d'apport volontaire (PAV)

Piles, textiles, déchets
électroniques et
électriques ...

En déchèterie

Déchets verts,
encombrants,
recyclables, déchets
dangereux ...

Déchets assimilés

= déchets
d'entreprises et
d'administrations
collectés par le
service public de
gestion des
déchets

I. PRÉSENTATION DU SERVICE

ORGANISATION

La Communauté de communes du Pays de la Serre exerce la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » depuis fin 1994.

Le service de collecte et de traitement des déchets mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre soit 14 496 habitants.

La collecte sélective est en place sur l'ensemble du territoire depuis novembre 1998.

Pour assurer la collecte, la Communauté de communes a recourt à des contrats de prestation de service. Depuis le 1er avril 2019, SEPUR assure la collecte des déchets en porte-à-porte, la collecte des déchets issus des déchèteries est confiée à VEOLIA Propreté, la collecte du verre est assurée par MINERIS. L'ensemble de ces contrats sont signés pour une durée de 5 ans (renouvelable 2 fois un an).

Depuis le 1er janvier 2003, le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets, VALOR' AISNE, dont la Communauté de communes est adhérente depuis le 4 juillet 2002. Les ordures ménagères, les recyclables et les encombrants transitent par le quai de transfert situé à Fontaine-lès-Vervins. Ensuite, les ordures ménagères et encombrants sont :

- Soit enfouis dans une installation de stockage de déchets non dangereux à Flavigny-le-Grand (Aisne) ;
- Soit incinérés sur 3 sites : ECOVALOR à St-Saulve (59), SMIIA à Maubeuge (59) ou SMITOM à Monthyon (77).

Les recyclables sont triés à Urvillers (02) avant leur reprise par les unités / entreprises de recyclage.

Depuis le 1er janvier 2017, VALOR' AISNE a également repris le traitement des déchets issus des déchèteries. Pour cela, il a conclu différents marchés publics avec des entreprises privées.

En 1995, la Communauté de communes a adopté, comme mode de financement du service, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) avant d'évoluer en tarification incitative à compter de 2015.

LA REOM INCITATIVE (REOMI)

Depuis le 1er janvier 2015 et après une année de test, le financement du service est assuré par la redevance incitative. La redevance incitative est un mode de financement du Service Public d'Élimination des Déchets visant à :

- Favoriser la réduction des déchets, la diminution des quantités de déchets confiées aux collectivités et l'utilisation optimale des filières de valorisation des déchets ménagers (augmentation des quantités de déchets dirigées vers le recyclage et le compostage) ;
- Maîtriser la hausse des coûts du service public déchets et en améliorer la transparence.

Elle intéresse donc à la fois les collectivités locales et les usagers, car elle permet de limiter la hausse de la facture déchets, et les pouvoirs publics, car elle s'inscrit dans les politiques de prévention et de valorisation des déchets.

L'incitation porte sur différents sujets :

- La réduction des déchets à traiter par la collectivité : éco-consommation, compostage individuel, réemploi... Ceci permet de diminuer le coût du service.
- L'augmentation du tri des déchets recyclables (emballages, journaux-magazines) et/ou fermentescibles (déchets organiques, déchets verts).

-une utilisation rationnelle du service : ne sortir son bac que lorsqu'il est plein, emmener certains déchets en déchèterie (déchets verts, encombrants...). Ceci est également source de maîtrise des coûts du service.

COMMUNICATION

Différents moyens de communication sont utilisés pour sensibiliser et informer les habitants afin de leur faire acquiescer le bon geste de tri et les sensibiliser à la prévention des déchets :

- Réalisation de supports écrits (guide du tri, notice explicative (facturation), encarts dans le journal du Pays de la Serre, article dans les journaux communaux, ...)

Communication orale grâce aux interventions de l'animateur du tri, notamment avec les équipes de collecte qui permettent de signaler à chacun les éventuelles erreurs de tri via un avis de passage ou, comme cela arrive fréquemment, par une discussion avec l'habitant.

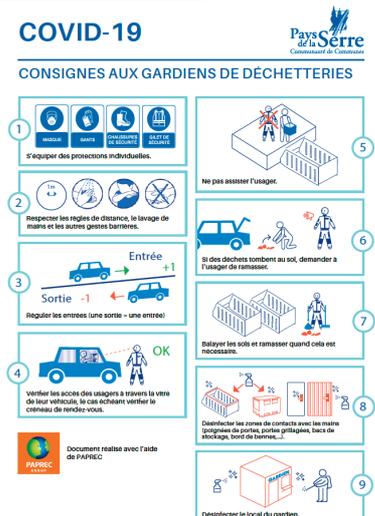
En 2021, la mise en place de l'ECT (extension des consignes de tri) a constitué un temps fort de communication.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri aux côtés des emballages en métal et en carton et des papiers. Faute de débouchés, tous les autres emballages en plastique étaient jetés avec les ordures ménagères.

Les sachets, pots et barquettes étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler au mieux et déployer des filières de valorisation viables pour ces matières.

L'ensemble des habitants du Pays de la Serre mais aussi de l'Aisne ont pu déposer tous leurs emballages sans exception dans le bac de tri à compter du 13 septembre 2021.

Afin de faire passer ce nouveau message aux habitants du Pays de la Serre, plusieurs canaux de communication ont été utilisés.



II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

● COLLECTE DES DÉCHETS

● 1.1 COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

- Depuis le 1er avril 2019, les ordures ménagères résiduelles (OMr) et les recyclables sont collectés tous les 15 jours (C 0,5). Les bacs OMr (couvercle grenat) et les bacs de recyclables (couvercle jaune) sont équipés de puce électronique permettant l'identification de chaque bac et le suivi de son utilisation.

Les bacs sont attribués aux foyers selon la règle suivante :

Bac OMr :

Volume bac	Taille du foyer
120l	1 à 2 personnes
240l	3 à 4 personnes
340l	5 personnes et +
660l	Réservé aux professionnels

Volume bac	Taille du foyer
180l	1 à 3 personnes
240l	4 personnes
340l	5 personnes et +
660l	Réservé aux professionnels

Des sacs jaunes translucides sont encore utilisés pour certains immeubles ne pouvant disposer de bacs.

- Les encombrants sont collectés une fois par an. En 2021, la collecte a eu lieu au cours du mois de juin.

● 1.2 APPORT VOLONTAIRE

• Les déchèteries

La Communauté de communes dispose de deux déchèteries pour réceptionner les gravats, la ferraille, les papiers-cartons, les encombrants, les meubles, les déchets verts, les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), les pneus, les huiles alimentaires et les déchets diffus spéciaux (DDS) : batteries, piles, huiles de vidange, peintures, solvants, désherbants, vernis, néons ...

Le gardiennage du site et l'accueil des usagers est assuré en régie par la Communauté de communes.

Localisation :

- Crécy-sur-Serre : avenue de la Libération
- Marle : route de Montcornet

Jours et heures d'ouverture :

- Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Mardi et jeudi de 14 h à 18 h

La fermeture est avancée à 17h du 1er novembre au 31 mars.

Si la majorité des déchets est traitée via des contrats passés par VALOR' AISNE, certains déchets sont collectés et traités via des filières mises en place par les éco-organismes. Ils reprennent et valorisent les déchets sans frais pour la Communauté. Le coût du recyclage est compris dans le prix de vente du produit (éco-taxé). Cette politique de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuie pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs (REP), principe qui découle de celui du pollueur-payeur.

Déchets	Filière de reprise	
Pneus	ALIAPUR	
Piles	COREPILE	
D3E, lampes et néons	ECOSYSTEM	
DDS	ECODDS	
Meubles	ECOMOBILIER	

Une dernière filière gratuite est mise en place sur les déchèteries pour les cartouches d'encre d'imprimantes et de photocopieurs qui sont repris par LVL. Entreprise de la région nantaise, elle collecte, trie et reconditionne pour le réemploi les cartouches d'impression vides sous forme de cartouches génériques

- **Le verre**

Les habitants du Pays de la Serre disposent, pour déposer leur verre, d'un parc de 79 conteneurs répartis sur l'ensemble du territoire (minimum un par commune).

TRAITEMENT DES DÉCHETS

2.1 DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

Le traitement relève de la compétence du Syndicat départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne.

Opérationnel depuis le 1er janvier 2003, il a pour objectif d'appliquer un principe de solidarité départementale dans le traitement des déchets ménagers. Il regroupe, aux côtés du Conseil départemental, 15 structures intercommunales compétentes en matière d'élimination des déchets des ménages. Ces structures partenaires, dont le Pays de la Serre, s'occupent de la collecte en porte à porte ou en apport volontaire et de la gestion des déchèteries. Elles ont toutes mis en place la collecte sélective. Valor'Aisne traite les déchets ménagers de 96% de la population axonaise ce qui représente 532 000 habitants.

Le syndicat est donc chargé de la valorisation et de l'élimination des déchets ménagers. Ces compétences regroupent le tri en centre de tri, le compostage des déchets verts et biodégradables, le transfert, l'enfouissement en centre de stockage, et la valorisation énergétique.

Les OMr et les recyclables, sont vidées par notre prestataire de collecte SEPUR sur le centre de transfert de Valor'Aisne situé à Fontaine-lès-Vervins. Ces deux flux suivent ensuite un cheminement différent.

Les recyclables sont rechargés en benne et acheminés au centre de tri d'Urvillers (02) pour être triés, mis en balle et expédiés vers l'usine de recyclage ad hoc.

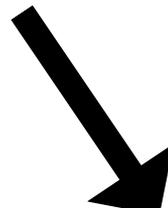
MATÉRIAUX	TONNAGES	REPRENEURS	DEVENIR
 ACIER	1 182	Suez	Produits en acier 
 ALUMINIUM	69	Suez	Pièces en aluminium 
 BRIQUES ALIMENTAIRES	253	Lucart	Papier d'hygiène et domestique 
 CARTONS CARTONNETTES	7 776	Saica	Cartons 
 PLASTIQUES PET	2 095	Valorplast	Produits en plastique 
 PLASTIQUES PEHD	724	Valorplast	
 PAPIERS	4 414	Norske Skog Golbey	Papiers recyclés 
 GROS DE MAGASIN	3 209	Saica, Compagnie des Matières Premières et Cotrev	Cartons 

Les OMr et encombrants subissent deux types de traitement :

- soit l'enfouissement sur les ISDND de Flavigny-le-Grand (02) et d'Eteignières (08) ;
- soit l'incinération sur les UIOM ECOVALOR Saint Saulve (59), SMIAA Maubeuge (59) et SMITOM Monthyon (77)



Les camions de collecte vident les déchets au centre de transfert de Fontaine les Vervins





2.2 DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE

Les déchets non valorisables (encombrants) sont enfouis en ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), les autres sont acheminés vers les centres de valorisation.

Matériaux	Repreneur	Devenir
Gravats	TPA -Athies-sous-Laon (59) et JUAM Chéry-les-Pouilly	Valorisation matière ou traitement par enfouissement
Encombrants	ARCAVI - Eteignières (08)	Enfouis en ISDND
DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) / Meubles	ECOMOBILIER (multisites)	Recyclage et valorisation
Ferrailles	SNH - Laon (02)	Récupération des métaux, recyclage de l'acier
Déchets verts	RECYCLAGE DES VALLEES site d'Aisne Compost - Monceau le Neuf (02)	Compostage
Papiers-cartons	RECYCLAGE DES VALLEES site GDE Recyclage à Buire (02)	Cartons
Pneus	SA Gurdebeke - DELTA GOM - Cuts (60)	Broyés et valorisés comme sous-couche routière ou piste de sport
Huiles alimentaires	Société ECO GRAS - Bonneuil/Marne (94)	Raffinées et transformées en aliments pour le bétail
Huiles de vidange	ECOHUILE - Lillebonne (76)	Régénérées en huiles de moteur ou Combustible Liquide de Substitution
Batteries	SNH Laon (02)	Valorisation matière
Lampes / Néons	Centre de traitement RECYLUM	Valorisation matière
Piles	COREPILE- VALDIS Harnes (62)	Récupération du mercure et des différents métaux
DDS (Déchets Diffus Spécifiques) en filière	ECODDS (multisites)	Valorisation matière et énergétique
DDS (Déchets Diffus Spécifiques) hors filière	ARF - Vendeuil (02) ou Saint Rémy du Nord (59)	Valorisation matière et énergétique
D3E Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	ECOSYSTEM (multisites)	Valorisation matière et énergétique

2.3 VERRE

Les déchets non valorisables (encombrants) sont enfouis en ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), les autres sont acheminés vers les centres de valorisation.

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

En 2021, 3 210 tonnes d'ordures ménagères et assimilées ont été collectées en porte à porte et traitées sur la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Par rapport à 2020, nous constatons une augmentation de 4, 94 % des tonnages collectés en porte-à-porte, due à une hausse combinée des recyclables et du refus de tri.

3.1 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES COLLECTÉES : 2 297 TONNES

*Evolution annuelle des tonnages :

En 2021, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMr) est stable par rapport à 2020, passant de 2 323 tonnes à 2297 tonnes (- 1%).

L'impact de la tarification incitative couplée à une baisse de la fréquence de collecte (passage de CI en C 0.5) sur la quantité de déchets enfouie demeure et permet à la Communauté de communes d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures ménagères résiduelles (t)	3907	3794	3785	3671	3806	3697	3547	2778	2633	2654	2650	2720	2343	2323	2297

*Comprend les ordures ménagères, les matériaux recyclables et les refus de tri hors encombrants collectés en porte-à-porte.

Positionnement

Un habitant de la CC Pays de la Serre produit en moyenne 158,46 kg d'OMr par an. A titre de comparaison, la moyenne axonaise est de 226 kg/an/ habitant.

L'objectif fixé par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) de l'Aisne pour l'horizon 2028 est atteint par le territoire depuis 2015.

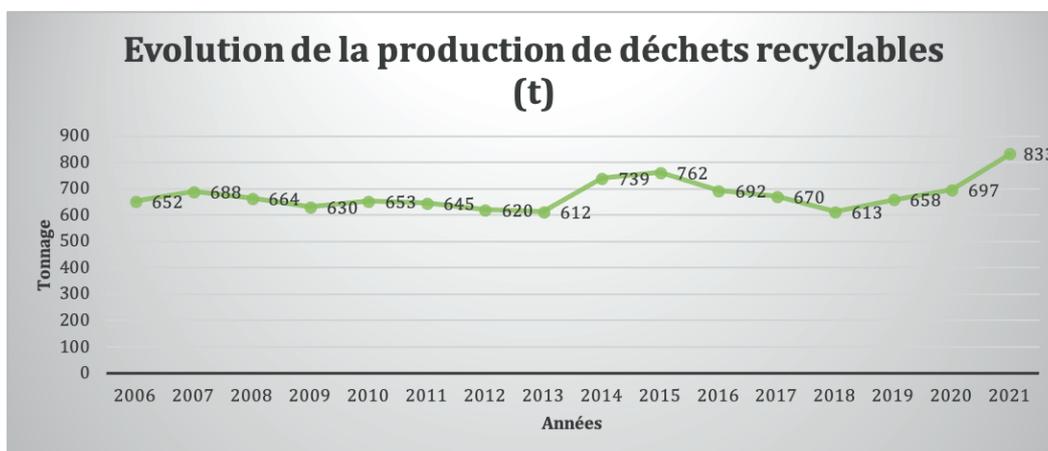
3.2 DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS : 833 TONNES

*Evolution annuelle des tonnages :

En 2021, le tonnage de déchets recyclables a augmenté de 19.51% par rapport à 2020, passant de 697 tonnes à 833 tonnes. Cette forte augmentation est essentiellement due à l'extension des consignes de tri permettant désormais de collecter en matériaux recyclables les pots, barquettes etc. jusque-là mis en ordures ménagères.

Un habitant de la CC Pays de la Serre produit en moyenne 57.46 kg de déchets recyclables par an. Le ratio moyen des collectivités adhérente à Valor'Aisne est de 50 kg/habitant/an.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets recyclables (t)	688	664	630	653	645	620	612	739	762	692	670	613	658	697	833



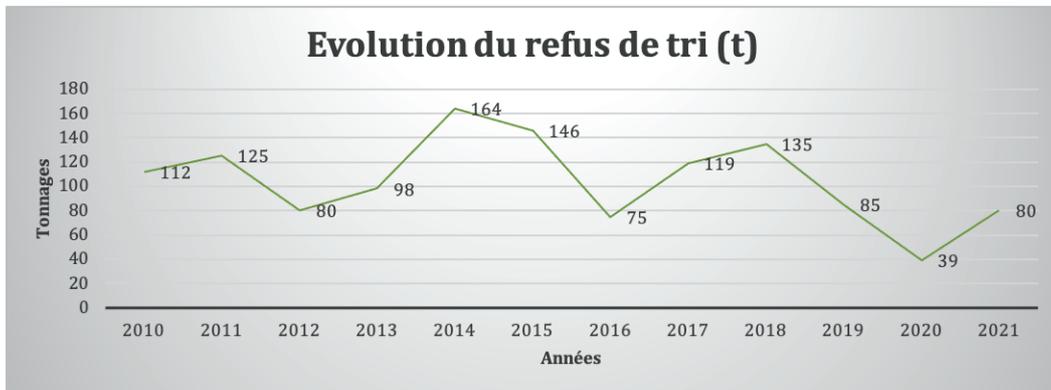
3.3 REFUS DE TRI : 80 TONNES

*Evolution annuelle des tonnages :

En 2021, la production de refus de tri a doublé par rapport à 2020 passant de 39 tonnes à 80 tonnes.

Les refus de tri représentent ainsi 9.6 % du contenu des sacs de tri en 2021 contre 5.59 % en 2020. L'augmentation observée en 2021 est due à la phase de mise en œuvre de l'extension des consignes de tri. En effet, les travaux sur le centre de tri d'Urvillers ont obligé VALOR'AISNE à réorienter pendant cette période le flux sur des sites dont la performance de tri était plus faible, dont le processus génère plus de refus. Une autre explication est qu'une partie des emballages faisant partie des nouvelles consignes de tri n'est pas encore valorisable et est donc au final comptabilisée en refus par VALOR'AISNE.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Refus de tri (t)	112	125	80	98	164	146	75	119	135	85	39	80



3.4 ENCOMBRANTS : 140 TONNES

*Evolution annuelle des tonnages :

Par rapport à 2020, le tonnage d'encombrants a diminué de 30%, passant de 199 tonnes à 140 tonnes. Cette baisse est à prendre avec précaution car l'année 2020 était exceptionnelle. La fermeture des déchèteries avait conduit nombre d'usagers à utiliser le service de collecte en porte-à-porte plus fortement que les années précédentes.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encombrants (t)	69	73	85	93	78	83	99	84	91	96	118	116	144	123	199	140



ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE

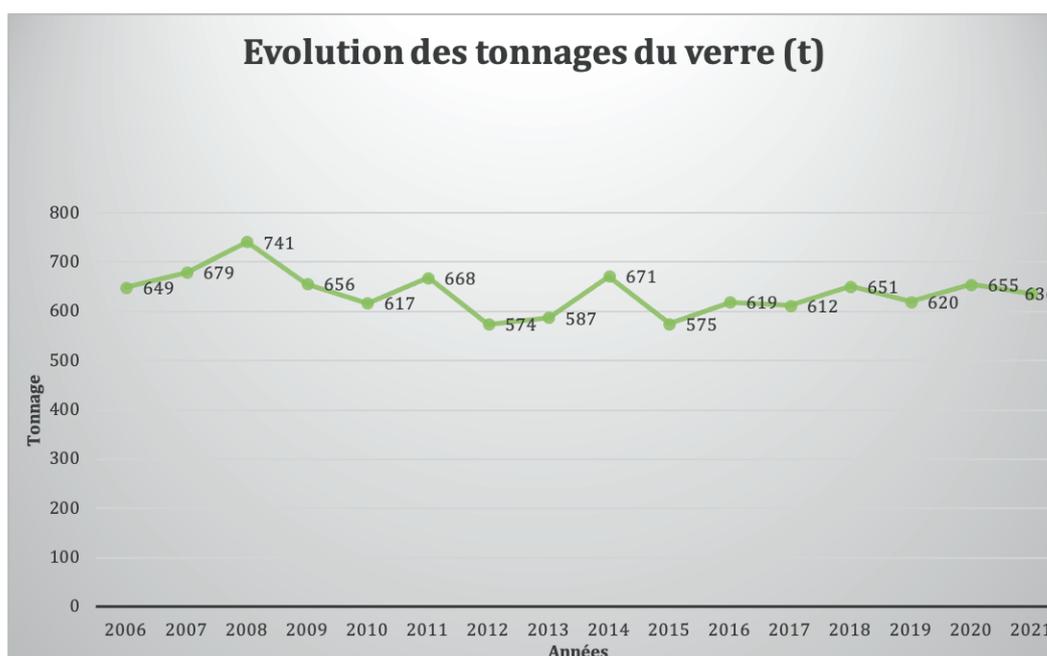
4.1 VERRE COLLECTÉ : 636 TONNES

Evolution annuelle des tonnages :

Le tonnage de verre est en diminution passant de 655 tonnes à 636 tonnes, soit une variation de 3 %.

Le ratio de collecte du verre est de 43.87 kg/hab/an. La moyenne des collectivités adhérente à Valor'Aisne est de 36 kg/hab/an.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Verre (t)	649	679	741	656	617	668	574	587	671	575	619	612	651	620	655	636



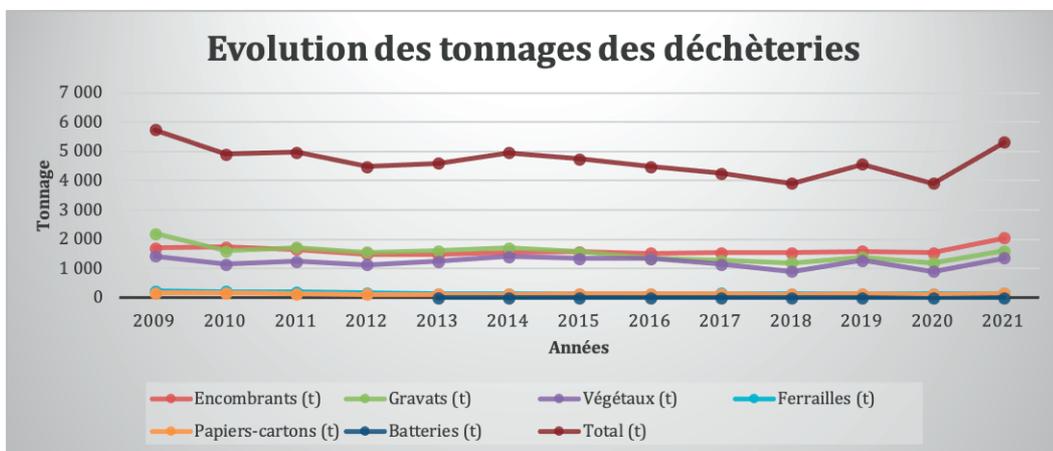
4.2 DÉCHÈTERIE : 5 308 TONNES

Evolution annuelle des tonnages totaux

Par rapport à 2020, le tonnage collecté en déchèteries, hors DDS et autre Eco-filière, augmente passant de 3 903 tonnes à 5 308 tonnes, soit une hausse 35.9 %. Cette hausse est à relativiser l'année 2020 étant exceptionnelle.

La hausse se ressent sur l'ensemble des flux.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encombrants (t)	1 710	1 738	1 663	1 500	1 479	1 553	1 566	1 520	1 539	1 537	1 594	1 537	2 053
Gravats (t)	2 190	1 613	1 720	1 555	1 612	1 708	1 569	1 343	1 277	1 202	1 395	1 201	1 602
Végétaux (t)	1 428	1 154	1 244	1 125	1 249	1 417	1 346	1 350	1 154	898	1 287	898	1 354
Ferrailles (t)	234	224	201	174	129	137	135	131	147	140	143	140	148
Papiers-cartons (t)	177	169	135	126	119	127	130	129	132	125	132	125	148
Batteries (t)					4	6	4	3	5	4	4	2	3
Total (t)	5 738	4 899	4 963	4 480	4 592	4 948	4 750	4 475	4 254	3 906	4 555	3 903	5 308



Evolution des deux déchèteries

Il y a toujours un écart significatif entre les tonnages collectés à Marle et à Crécy/Serre, en particulier sur les encombrants et des gravats. Ainsi, Crécy/Serre collecte 464 tonnes de gravats de plus que Marle. Cette différence est constatée depuis plusieurs années. Concernant les encombrants, l'écart est de 341 tonnes en faveur de Crécy/Serre en 2020 contre 291 tonnes en 2020, l'écart est moins important mais 2021 reste une année particulière au même titre que 2020.

Flux réceptionnés en 2020 (t)							
Déchèteries	Gravats	Déchets verts	ferrailles	Cartons	Encombrants	Batteries	Totaux
Marle	417	413	60	62	623	2	1577
Crécy-sur-Serre	785	485	80	63	914	2	2329
							3906

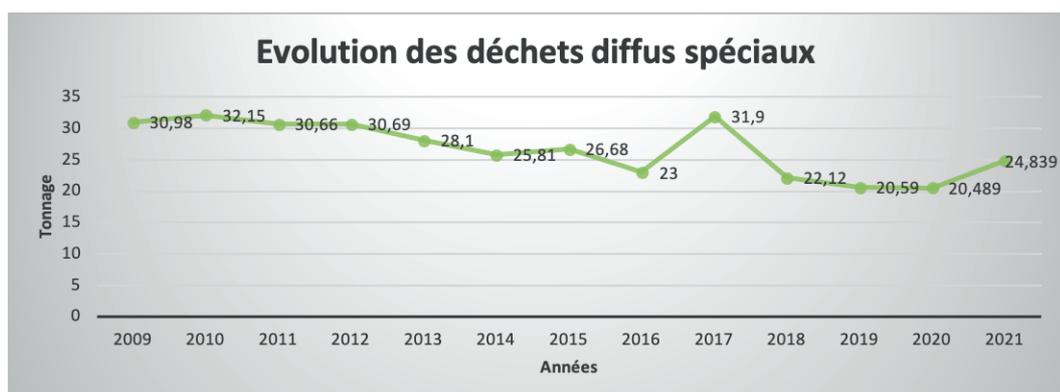
Flux réceptionnés en 2021 (t)							
Déchèteries	Gravats	Déchets verts	ferrailles	Cartons	Encombrants	Batteries	Totaux
Marle	569	617	63	69	856	1,4	2175,4
Crécy-sur-Serre	1033	737	85	79	1197	1,5	3132,5

4.3 DÉCHETS DIFFUS SPÉCIAUX (DDS) : 24.839 TONNES

Tendance :

Le tonnage de déchets dangereux des ménages est en augmentation passant de 20.489 tonnes en 2020 à 24.839 en 2021 (soit une hausse de 21 %).

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DDS	30,98	32,15	30,66	30,69	28,1	25,81	26,68	23	31,9	22,12	20,59	20,489	24,839



Pour rappel, ils sont repris via deux filières :

- ECODDS, éco-organisme, la collecte et le traitement des déchets est compris dans le prix d'achat des produits ;
- hors ECODDS (Véolia et ARF), la collecte et le traitement des déchets sont à la charge de la Communauté de communes.

* ECODDS

Depuis avril 2014, la majeure partie des DDS est prise en charge par la filière agréée de reprise ECODDS et collectée par son prestataire. Le tonnage en 2021 est en augmentation passant de 11,881 tonnes en 2020 à 16,955 tonnes en 2021. Cette hausse s'explique par une hausse de la fréquentation en déchèterie, mais avec essentiellement une augmentation des pâteux qui passent de 10.782 tonnes en 2020 à 14.523 en 2021. Cette hausse des pâteux s'explique aussi par un relèvement des seuils de prise en charge par ECODDS. A titre d'exemple, les pots de peinture de plus de 15L étaient hors filières ECODDS en 2020, ils sont inclus dans la filière ECODDS en 2021.

* Déchets hors ECODDS

Les DDS non repris via la filière ECODDS (emballages souillés, produits considérés comme issus d'une activité professionnelle ...) sont collectés par Véolia Propreté et traités par ARF. Ils représentent 7,884 tonnes en 2021 contre 8,608 tonnes en 2020.

Cette baisse est en partie liée à un relèvement du seuil de prise en charge par ECODDS.

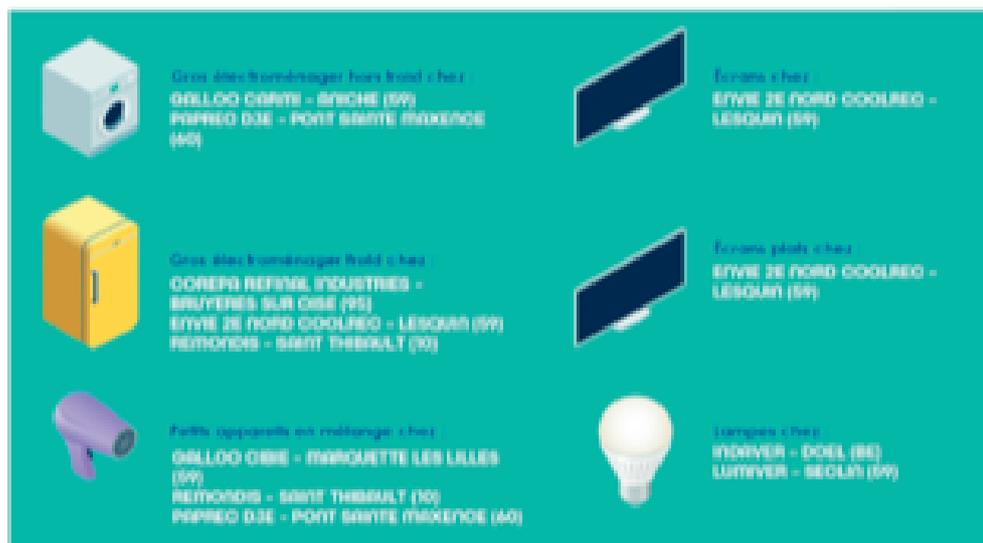
A Marle comme à Crécy/Serre les DDS sont en majorité des produits pâteux et solides inflammables, c'est-à-dire des peintures, colles et autres enduits. Les autres déchets sont résiduels : produits phytosanitaires, aérosols, acides, bases

4.4 DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DE3) : 143,9 TONNES

*Tendance :

Mise en place en octobre 2012, la collecte séparée des D3E a connu un beau succès et a vu ses tonnages collectés augmenter jusqu'en 2016 (année du passage à la TNT induisant une arrivée massive d'écrans de télévision en déchèterie). Après une légère baisse en 2020 avec 117,8 tonnes contre 124 en 2019, le tonnage connaît une augmentation de près de 22% avec 143,9 tonnes en 2021.

*Destinations des D3E confiés à Ecosystèmes :



4.5 ECOMOBILIER, FILIÈRE DE COLLECTE DÉCHETS D'AMEUBLEMENT : 232,5 TONNES

*Tendance :

Initialement les deux déchèteries collectaient des tonnages assez proches. Mais pour la deuxième année consécutive, Crécy/Serre voit ses tonnages nettement progresser tandis que Marle se stabilise en forte baisse.

Déchèterie	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021
Crécy sur Serre	126,92	117,78	146.06
Marle	120,58	84,64	86.44
Totaux	247,5	202,42	232.5

4.6 AUTRES FILIÈRES AGRÉÉES DE REPRISE

*Crépîle, filière de reprise des piles :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Piles (t)	1,37	0,94	1,07	1,81	1,02	0,95	1,14	0,74

*Aliapur, filière de collecte et de recyclage des pneus :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Pneus (t)	11,07	7,59	8,13	12,78	13,50	20,39

*Recylum, filière de collecte des lampes et néons :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Lampes et néons (t)	0,12	0,40	0,36	0,31	0,41	0,27

***Le Relais**, filière de collecte du textile :

Cette filière de reprise n'est pas directement organisée par la Communauté de communes.

Année	2019	2020	2021
Textiles (t)	75, 13	59, 90	74, 52

4.7 FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

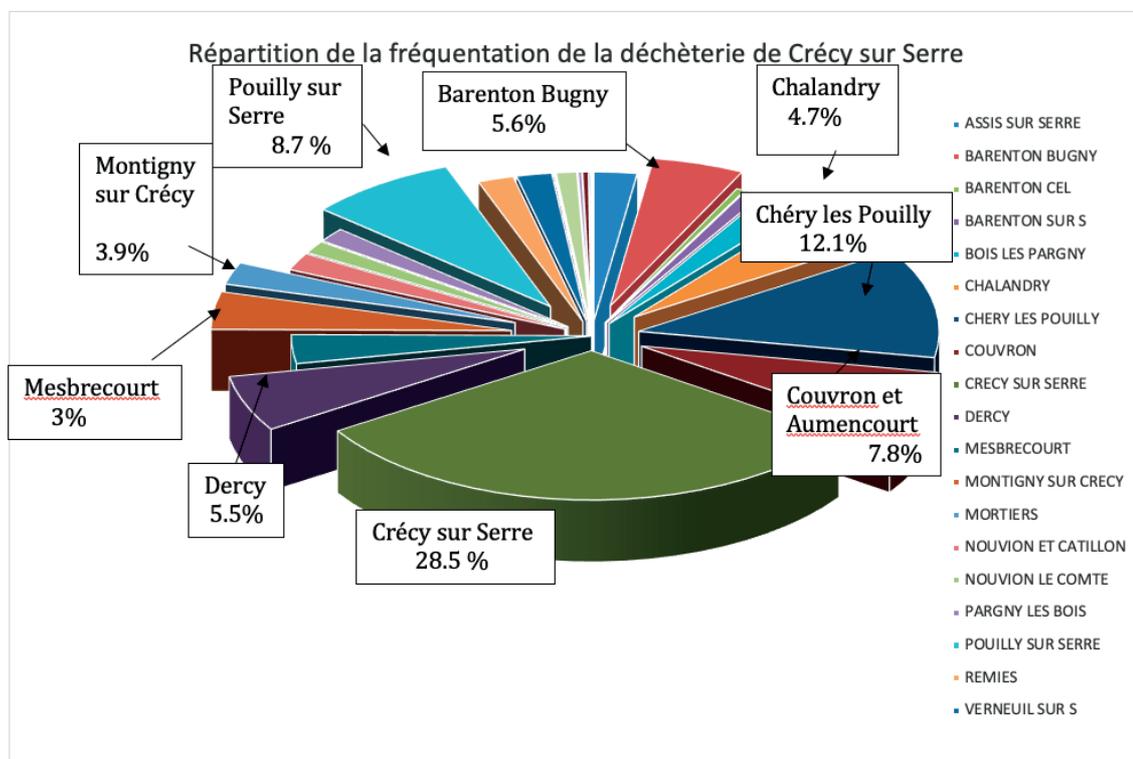
Evolution de la fréquentation en Nb de passage						
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Crécy sur Serre	25542	25629	25708	27754	19026	28056
Marle	20774	21212	21746	24472	16498	24838

La déchèterie de Crécy sur Serre est la plus fréquentée avec 28 056 passages en 2021 soit 47% de plus qu'en 2020. La déchèterie de Marle connaît une hausse de la fréquentation également plus avec 8340 passages de plus qu'en 2020 (+50.55%). Ces chiffres sont à relativiser au vu du contexte sanitaire en 2020. Par rapport à 2019, la fréquentation est semblable.

Les performances d'apport en déchèterie en 2021 (366,17 kg/an/hab) **sont largement supérieures à la moyenne nationale pour 184 kg/an/hab en France (source ADEME)**. Cela est dû à une bonne couverture du territoire par les équipements : deux déchèteries pour 14 496 habitants, soit 60% de la population située à moins de 10 minutes d'un équipement et 100% de la population située à moins de 18 minutes.

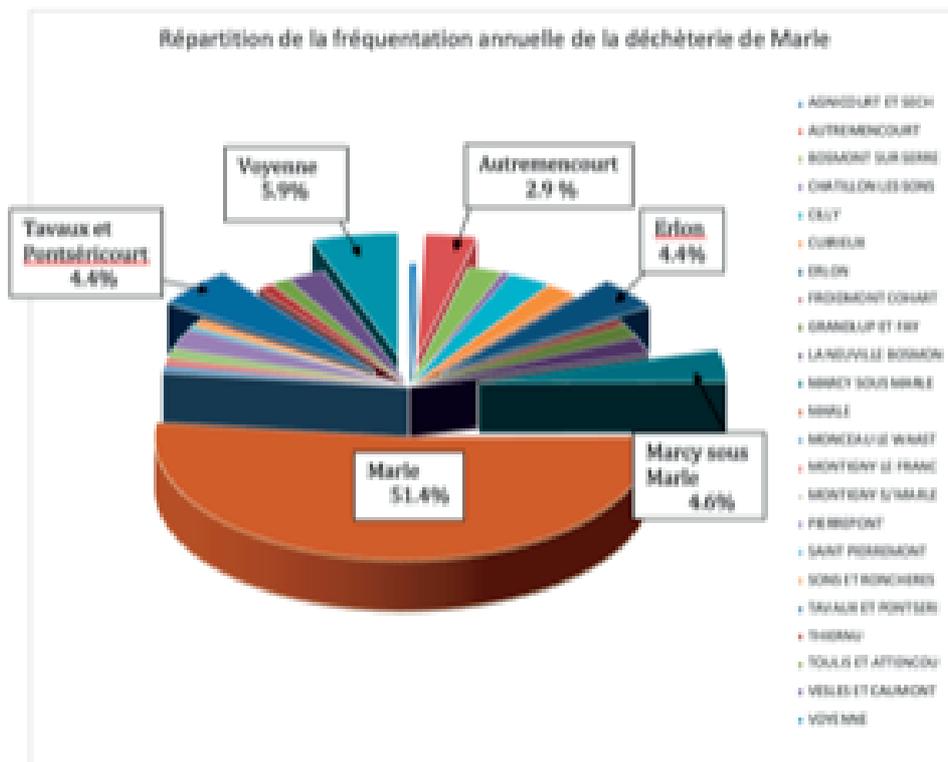
En 2021, la déchèterie de Crécy-sur-Serre a connu 28 056 passages contre 19 026 en 2020 dont une majorité en provenance de :

- Crécy-sur-Serre : 7 994 passages soit 28.5%
- Chéry-les Pouilly : 3 388 passages, soit 12.1 %
- Pouilly-sur-Serre : 2 448 passages, soit 8.7 %
- Couvron-et-Aumencourt : 2 182 passages, soit 7.8 %
- Barenton-Bugny : 1 580 passages soit 5.6 %
- Dercy : 1 557 passages, soit 5.5 %
- Chalandry : 1 3032 passages, soit 4.7 %
- Montigny-sur-Crécy : 1082 passages, soit 3.9 %
- Mesbrecourt-Richécourt : 830 passages, soit 3 %



En 2021, la déchèterie de Marle a connu 24 838 passages contre 16 498 en 2020 soit une augmentation de 50.5 % toutefois par rapport à 2019, l'augmentation est de 1.5 %, dont une majorité en provenance de :

- Marle : 12 770 passages soit 51.4 %
- moyenne : 1 469 passages soit 5.9 %
- Tavaux et Pontséricourt : 1 093 passages soit 4.4 %
- Marcy sous Marle : 1137 passages, soit 4.6 %
- Erlon : 1082 passages, soit 4.4 %
- Autremencourt : 716 passages, soit 2.9 %



BILAN DES TONNAGES

Depuis 2009 nous constatons une diminution de 25,73 % des tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA). Les OMA correspondent aux ordures ménagères résiduelles, à la collecte sélective et à la collecte du verre. Les objectifs nationaux (Grenelle de l'Environnement) de réduire le tonnage d'OMA de 7% à l'horizon 2014 ont été atteints et largement dépassé au niveau de la Communauté de communes.

En 2010 (année de référence), le volume des OMA était de 4941 tonnes, il est en 2021 de 3766 tonnes soit une diminution de 23, 78%.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
OMA	5071	4941	5119	4891	4746	4188	3970	3965	3932	3984	3714	3675	3766

En 2018, la Commission Environnement en 2018 avait mené une nouvelle étude d'optimisation du service avec deux principes directeurs : réduire les tonnages et maintenir, voire baisser les coûts. Pour cela, le choix s'est porté sur la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères et des recyclables en passant de C1 à C0.5. Cette nouvelle organisation a débuté en avril 2019. Après une année 2020 particulière au vu du contexte sanitaire, l'année 2021 était la première année complète « normale » en C0.5. Toutefois, 2021 a connu son lot d'évolution du service avec la mise en place en septembre de l'extension des consignes de tri. Depuis cette date tous les emballages sont à placer dans les recyclables collectés en porte-à-porte.

Du côté des déchèteries pour lesquelles, il n'y a pas de modification d'organisation notable ses dernières années, les apports ont explosé passant de 3 906 tonnes à 5 308 tonnes, soit une augmentation de 35,9 %. La hausse de la fréquentation couplée à un stockage des déchets par les usagers durant l'année 2020 suite au contexte sanitaire (forte baisse de la fréquentation en 2020) peut expliquer cette forte hausse.

Enfin, la production totale de déchets, à savoir les déchets ménagers et assimilés (DMA) est en 2021 de 9200 tonnes. Par rapport à l'année de référence 2010 où nous atteignons les 10 049 tonnes, nous sommes toujours en réduction (- 8.5%). Toutefois, il y a une augmentation entre 2020 et 2021 imputable aux déchèteries.

BILAN DE LA REOMI

6.1 LES LEVÉES DE BAGS

Les bacs d'OMr :

Au cours de l'année 2021, les levées de chaque bac, chaque usager ont été comptabilisées. Chaque bac livré est enregistré sur un logiciel de gestion des bacs. Un bac est affecté à un emplacement et à un foyer. Celui-ci permet de comptabiliser le nombre de levées d'un bac.

Dans le cadre de la collecte en porte à porte, des bénéficiaires hors habitants sont desservis, il s'agit d'établissements publics, d'artisans ou de commerçants.

Le volume des OMR collectés en porte à porte hors ménages est de 2 407 960 Litres en 2021 contre 2 908 960 Litres en 2020. Ce qui représente une baisse d'environ 17 %.

Bilan de la collecte en porte à porte hors ménages en 2021		
Volume du bac (L)	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés (l)
120	733	87 960
240	938	225 120
340	994	337 960
660	2662	1 756 920
	5327	2 407 960

Le volume des OMR collectés en porte à porte pour les ménages est de 15 232 720 Litres en 2021 contre 15 966 900 en 2020 soit une diminution de 4.6 %.

Bilan de la collecte en porte à porte des ménages en 2021		
Volume du bac (L)	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés (l)
120	51 501	6 180 120
240	26 800	6 432 000
340	7 597	2 582 980
660	57	37 620
	85 955	15 232 720

Certains bacs ne présentent aucune levée, correspondent essentiellement à des logements vacants mais aussi à des résidences secondaires.

Les bacs recyclables :

Lors du dernier trimestre 2020 les bacs sélectifs ont été distribués aux usagers. Chaque bac livré est enregistré sur le logiciel de gestion. Un bac est affecté à un emplacement et à un foyer. Chaque levée est comptabilisée mais ne donne pas lieu à une facturation.

Le volume de recyclables collecté en porte-à-porte hors ménages est de 935 780 Litres en 2021.

Bilan de la collecte en porte à porte hors ménages en 2021		
Volume du bac (L)	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés (l)
180	501	90 180
240	450	108 000
340	533	181 220
660	843	556 380
	2327	935 780

Le volume des sélectifs collectés en porte à porte pour les ménages est de 21 554 500 Litres en 2021.

Bilan de la collecte en porte à porte des ménages en 2021		
Volume du bac (L)	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés (l)
180	52 127	9 382 860
240	16 254	3 900 960
340	24 244	8 242 960
660	42	27 720
	92 667	21 554 500

6.2 LA TARIFICATION

La REOM i a été construite selon le système suivant :

- Une part « fixe » (sur le modèle des abonnements téléphoniques ou pour l'eau) incluant les coûts de fourniture et de maintenance des bacs, la gestion des déchèteries, la collecte sélective, les frais fixes de collecte des ordures ménagères et un minimum forfaitaire de collectes.
- Une part « au volume » indexée sur le volume du bac ordures ménagères attribué en fonction de la composition de chaque foyer,
- Une part « variable incitative » à la réduction et au tri des déchets, indexée sur le nombre de fois où le bac est sorti et collecté par le camion de ramassage des déchets ménagers.

En 2021, la prestation de service en porte à porte s'est déroulée C 0.5, soit une collecte à la quinzaine.

La tarification annuelle suivante a été retenue pour l'année 2021 :

	Tarif annuel	Tarif trimestriel	Tarif semestriel
Abonnement universel	81 €	20,25 €	40,50 €
Bac 120 L	63,63 €	15,91 €	31,82 €
Bac 240 L	127,25 €	31,81 €	63,63 €
Bac 360 L	190,88 €	47,72 €	95,44 €
Bac 660 L	349,95 €	87,49 €	174,98 €

Le nombre forfaitaire de collecte OMr (levée du bac) est fixé à 12 levées par an et par foyer. Toute levée supplémentaire est facturée en fonction du volume du bac. Ce forfait peut évoluer chaque année suivante. De même les tarifs peuvent être revus annuellement. Les levées des bacs sélectifs sont simplement comptabilisées.

	Tarif levée supplémentaire
Bac 120 L	2,00 €
Bac 240 L	4,00 €
Bac 360 L	5,70 €
Bac 660 L	11,00 €

En 2021, les tarifs n'ont pas été modifiés et sont identiques à 2020.

III. INDICATEURS FINANCIERS

● MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

La Communauté de communes a choisi de confier la collecte et le traitement de ses déchets ménagers à un prestataire par l'intermédiaire de contrats de collecte. Depuis le 1er avril 2019, et pour une durée de 5 ans renouvelable deux fois un an, la Société Sepur assure la collecte des OMr et recyclables en porte-à-porte, MINERIS le verre et Véolia la collecte des bennes de déchèteries.

La compétence traitement des déchets ménagers issus de la collecte en porte à porte a été transférée au Syndicat Départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne.

Seul le gardiennage des déchèteries est assuré en régie.

● DÉPENSES DU SERVICES *

Les dépenses de fonctionnement du service pour l'année 2021 s'élèvent à 1 606 150,08 € TTC.

Elles comprennent principalement :

- Le coût de la prestation de collecte en porte-à-porte (ordures ménagères, sélectif et encombrants) : 440 065,18 € TTC.
- Le coût de la prestation de collecte et de traitement du verre en apport volontaire : 33 019,12 € TTC.
- Le coût de la prestation de collecte des déchets issus de déchèteries : 179 975,70 € TTC.
- Le coût de traitement des déchets ménagers (porte-à-porte et déchèteries) assuré par Valor'Aisne : 752 719,81€ TTC. Le rapport annuel de Valor'Aisne sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - année 2021 sera disponible au siège de la Communauté de communes.
- Les coûts de fonctionnement liés au service comme les charges de personnel pour 94 340,36 € TTC
- Les inscriptions en non-valeurs et les créances éteintes : 4 442,01 €
- Les dotations aux amortissements : 90 463,80 € TTC

● 2.1 COÛTS UNITAIRES DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES MATÉRIAUX ISSUS DE DÉCHÈTERIES

Les prix unitaires sont révisés annuellement à effet du 1er avril.

Pour la période du 01/01/21 au 31/03/21 :

La facturation comprend :

- Une part fixe (forfaitaire) de 26 573,14 € HT, soit 29 230,454 € TTC chaque mois ;
- Une part variable en fonction du tonnage collecté :

* Dans la mesure du possible, les dépenses prennent en compte les dépenses liées aux prestations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Une différence peut donc être constatée avec le compte administratif.

Une tonne de coûte en collecte coûte en traitement coûte au total ...	
	€HT	€TTC	€HT	€TTC	€HT	€TTC
Ordures ménagères	15.02	16.52	82.94	91.23	97,96	107,75
Sélectif	43.55	47.905				

Pour la période du 01/04/21 au 31/12/21 :

La facturation comprend :

- une part fixe (forfaitaire) de 27 210,90 € HT, soit 29 931,98 € TTC chaque mois ;
- une part variable en fonction du tonnage collecté :

Une tonne de coûte en collecte coûte en traitement coûte au total ...	
	€HT	€TTC	€HT	€TTC	€HT	€TTC
Ordures ménagères	15.51	17.06	82.94	91.23	98.45	108,29
Sélectif	44.98	49.478				

Le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par Valor'Aisne qui fixe annuellement la contribution de la collectivité comme suit :

- Une participation aux frais de fonctionnement de 21,08 € TTC par habitant sur la base de la population INSEE au 1er janvier de l'année, soit 310 274,79 € TTC.
- Une contribution calculée sur la base des tonnages année n-1 (soit 2020) enfouis (ordures ménagères, refus de tri et encombrants), au prix de 91,23 € TTC la tonne, soit 218 384,09 € TTC

Au total, au titre de l'année 2021, la Communauté de communes a versé une contribution de 528 658,88, € TTC soit une hausse de 3,2 % par rapport à 2020. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des coûts de traitement.

2.2 COÛTS UNITAIRES DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

Les déchets issus des déchèteries sont facturés à la tonne en fonction de la distance pour la collecte et à la tonne pour le traitement.

Pour répondre aux changements d'exutoires annuels choisis par Valor'Aisne, les coûts de collecte sont depuis le 1er avril 218, des prix par tonne et par km. Ainsi par exemple, une tonne de gravats collectées en déchèterie de Marle et en déchèterie de Crécy/Serre aura un coût différent en fonction de sa distance à l'exutoire.

		Tarif applicable aux deux déchèteries du 01/01/21 au 31/03/21			
		...coûte en collecte / rotation coûte en traitement / tonne ...	
		€HT	€TTC	€HT	€TTC
Gravats	0 à 10 km	57	62,7	6	6.6
	11 à 20 km	112.55	123.81		
	21 à 40 km	142	156,2		
	41 à 60 km	169	185,9		
	> 60 km	185	203,5		
Encombrants	0 à 10 km	55	60,5	97	106.7
	11 à 20 km	120	132		
	21 à 40 km	148.05	162,8		
	41 à 60 km	160.17	176.2		
	> 60 km	185	203,5		
Végétaux	0 à 10 km	51.95	66	22.50	24,75
	11 à 20 km	86.58	110		
	21 à 40 km	126	138,6		
	41 à 60 km	155	170,5		
	> 60 km	180	198		
Cartons / Papiers	0 à 10 km	57	62,7		
	11 à 20 km	122.94	127,6		
	21 à 40 km	142.86	156,2		
	41 à 60 km	165	181,5		
	> 60 km	182	200,2		
Ferrailles	0 à 10 km	60	66		
	11 à 20 km	112.55	143		
	21 à 40 km	138.53	176		
	41 à 60 km	175	192,5		
	> 60 km	190	209		
Bases		200	220	502	552.2
Pâteux -peintures				335	368.5
Solvants				310	341
Aérosols				1150	1265
Produits non identifiés				905	995.5
Phytosanitaires				1328	1460.8
Acides				805	885.5
Huile de vidange					
Batteries					
Emballages vides souillés					

		Tarif applicable aux deux déchèteries du 01/04/21 au 31/12/21			
		...coûte en collecte / rotation coûte en traitement / tonne ...	
		€HT	€TTC	€HT	€TTC
Gravats	0 à 10 km	59.48	65,43	6	6.6
	11 à 20 km				
	21 à 40 km	135.66	149.23		
	41 à 60 km				
	> 60 km				
Encombrants	0 à 10 km			97	106.7
	11 à 20 km				
	21 à 40 km				
	41 à 60 km	178.44	166.28		
	> 60 km	193.05	212,35		
Végétaux	0 à 10 km	62.61	68.87	22.50	24,75
	11 à 20 km	104.35	114.79		
	21 à 40 km				
	41 à 60 km				
	> 60 km				
Cartons / Papiers	0 à 10 km				
	11 à 20 km				
	21 à 40 km	148.18	156,2		
	41 à 60 km	172.18	181,5		
	> 60 km				
Ferrailles	0 à 10 km				
	11 à 20 km	135.66	149.23		
	21 à 40 km	166.96	183.66		
	41 à 60 km				
	> 60 km				

Bases			502	552.2
Pâteux -peintures			335	368.5
Solvants			310	341
Aérosols			1150	1265
Produits non identifiés	208.71	229.58	905	995.5
Phytosanitaires			1328	1460.8
Acides			805	885.5
Huile de vidange				
Batteries				
Emballages vides souillés			360	396

Le traitement des déchets collectés en déchèterie est réalisé par Valor'Aisne qui fixe annuellement la contribution de la collectivité comme suit : prix à la tonne selon le type de déchets multipliés par les tonnages de l'année n-1 (soit en 2021 224 060,93 euros TTC payée mensuellement, soit 18 671,73 € TTC).

RECETTES DU SERVICE * ET SON FINANCEMENT

Le service est majoritairement financé par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères prélevée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises.

A cela s'ajoute la subvention CITEO, au titre du soutien à la tonne triée. En fonction de la qualité et de la quantité de tri sélectif, CITEO verse une subvention à la Communauté de communes.

Enfin, certains matériaux recyclables peuvent être revendus en fonction de leur qualité et de leur quantité.

3.1 REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est facturée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises. En 2021, 1 276 698,62 € de titres ont été émis pour la redevance ordures ménagères. Pour rappel, en 2020, 1 222 310,90 € de titres avaient été émis, soit une baisse de 4,45 %.

Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu pour l'enlèvement non seulement des ordures ménagères mais aussi de tous les déchets assimilés dont la collectivité assure la collecte sans sujétion technique particulière. Cette redevance doit permettre de couvrir l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement du service de collecte, qui est alors géré comme un service public industriel et commercial, c'est à dire avec un budget équilibré. N'ayant aucun caractère fiscal, cette redevance est recouvrée, par la Communauté de communes avec l'appui des services du Trésor Public. (Circulaire n° 249 du 10 novembre 2000 relative à la gestion et à l'élimination des déchets des ménages : NOR/INT/B/00/00249/C).

* Dans la mesure du possible, les recettes prennent en compte les recettes liées aux prestations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Une différence peut donc être constatée avec le compte administratif.

3.2 SUBVENTION CITEO

La majeure partie des recettes, en dehors de la REOMi, est liée à l'existence d'un contrat entre la Communauté de communes et CITEO. Ce contrat, dit « au Barème F » a été renouvelé en 2018.

CITEO est l'acteur de la Responsabilité Elargie des Producteurs, pour les papiers et les emballages ménagers. Sans but lucratif, il est donc financé par les entreprises pour prendre en charge la fin de vie, dont le recyclage, des emballages ménagers et des papiers.

En conséquence, CITEO subventionne la collectivité en fonction de la qualité et de la quantité de papiers et les emballages ménagers recyclés. En 2021, cette subvention s'est élevée à 307 417,20 €. Ce montant est anormalement haut car il comprend le solde de la subvention 2020 (112 939,90 €), un reliquat de 2019 (26 148,59€) qui n'avait pas encore été débloqué par CITEO. Il est aussi provisoire car le liquidatif 2021 n'a pas encore été établi.

Dans la cadre du contrat Barème F, la Communauté de communes a, en plus, la possibilité de faire racheter ses matériaux recyclables par des repreneurs agréés.

3.3 SUBVENTION AUTRES ÉCO-ORGANISMES

Les matériaux recyclables font l'objet d'un tri supplémentaire en centre de tri avant d'être rachetés par des repreneurs.

Déchets	Filière	Montant du soutien
Pneus	ALIAPUR	0 €
Piles	COREPILE	0 €
Lampes et néons	ECOSYTEM	0 €
D3EEE	ECOSYSTEM	9 243, 24 €
DDS	ECODDS	1 990, 36 €
Meubles	ECOMOBILIER	9 627, 12 €
TOTAL		20 860, 72 €

Ces versements sont désormais perçus par VALOR' AISNE qui reverse ensuite sa quote-part à la Communauté de communes. Ces reversements interviennent souvent une fois l'exercice comptable clôt.

3.4 VENTE DE MATÉRIAUX

Les matériaux recyclables font l'objet d'un tri supplémentaire en centre de tri avant d'être rachetés par des repreneurs.

Matériaux	Repreneurs	Montant du rachat
Verre	O-I Manufacturing	14 210,67
Journaux magazines	NORSKE SKOG	15 651,53
Acier et Aluminium	SUEZ	14 463,56
Plastiques	VALORPLAST	27 281,48
Papier-cartons	REVIPAC	33 788,08
TOTAL		105 395,32 €

A la revente des matériaux issus de la collecte sélective s'ajoutent les recettes perçues suite à la vente des matériaux issus de déchèteries.

Pour les papiers et cartons, Ils sont désormais repris dans le cadre de la filière REVIPAC et sous contrat CITEO. En 2021, REVIPAC a versé 18 047,79 €

Les recettes de revente des ferrailles et batteries sont désormais perçues par VALOR' AISNE qui reverse ensuite sa quote-part à la Communauté de communes. Cette recette est désormais perçue par VALOR' AISNE puis reversée à la Communauté de communes du Pays de la Serre. 41 455,92 € ont ainsi été reversés au titre de 2021 (dont la moitié sur l'exercice comptable 2022).

Le rapport récapitule la vie du service déchets ménagers au cours de l'année écoulée et se compose de trois parties :

1. la présentation du service, son organisation
2. les indicateurs techniques, c'est-à-dire les tonnages collectés.
3. les indicateurs financiers, c'est-à-dire les dépenses et les recettes.

1. Présentation du service

2021 est marquée par la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) sur les plastiques et les petits ferreux. L'apport de nouveaux matériaux recyclables conduit à un remplissage plus important des bacs jaunes tandis que le centre de tri, modernisé pour les accueillir, voit croître qualitativement et quantitativement son activité.

Le verre est toujours collecté dans les conteneurs d'apport volontaire et les autres déchets des ménages en déchèterie. Le traitement des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et des déchets de déchèterie relève de la compétence de VALOR' AISNE.

2. Les indicateurs techniques : 9 572.635 tonnes de déchets collectés et traités.

Réduction de fréquence de collecte en 2019, conteneurisation des recyclables et crise sanitaire en 2020, puis ECT en 2021 rendent difficile l'analyse de l'évolution des tonnages collectés et traités depuis 3 ans.

Néanmoins, une tendance très nette se dégage sur les déchèteries. Les deux équipements sont de plus en plus sollicités en termes de fréquentation et de tonnages collectés : + 35 % en tonnages par rapport à 2020. Même si la comparaison avec 2020 est à prendre avec précaution, la tendance sur le long terme est à la hausse.

Côté porte-à-porte, les tonnages d'OMr sont bas, tandis que matériaux recyclables et refus de tri ont fortement augmenté. La mise en place de l'ECT et les aléas liés aux travaux du centre de tri expliquent cette évolution.

3. Les indicateurs financiers

En 2021, les tarifs de redevance ont été maintenus par rapport à 2020. La redevance constituant la principale recette du service, 1 289 049€ de titres ont été émis à ce titre en 2021, contre 1 222 310,90 € en 2020, soit une hausse de 66 738,1 € (+0.5.46%).

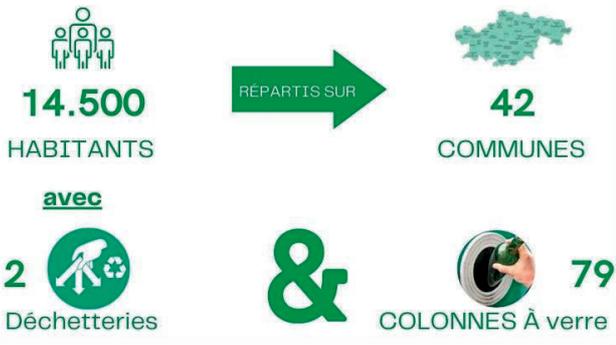
Côté subvention, CITEO a versé 307 417,20 €. Ce montant est anormalement haut car il comprend le solde de la subvention 2020 (112 939,90 €), un reliquat de 2019 (26 148,59€) qui n'avait pas encore été débloqué par CITEO. Il est aussi provisoire car le liquidatif 2021 n'a pas encore été établi. Les repreneurs ont racheté ces matériaux recyclables issus de la collecte en porte-à-porte à hauteur de 105 395,32 €

Enfin, la vente des matériaux recyclables et les soutiens REP des déchèteries ont rapporté 80 364,43€

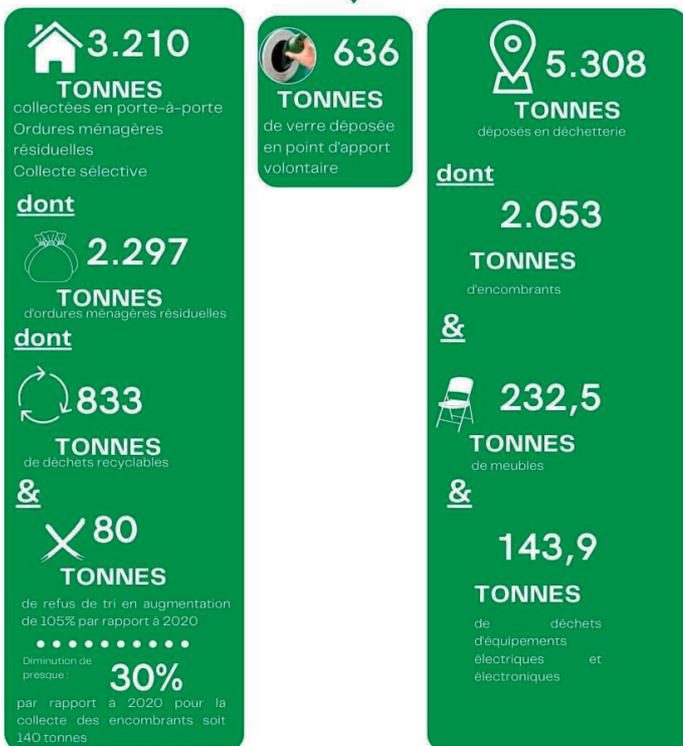
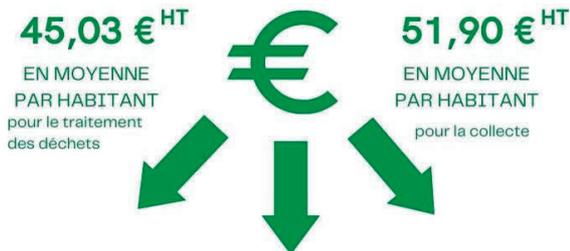
Les dépenses de fonctionnement du service pour l'année 2021 s'élèvent à 1 606 150,08 € TTC.

PAYS DE LA SERRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



PRIX DE NOS DÉCHETS



Pour plus d'informations, visitez www.paysdelaserre.fr

BILAN

164.899,03 €^{TTC}
DE VENTE DE MATÉRIAUX

&

1354 TONNES
en valorisation organique

995,11 TONNES
en valorisation énergétique

1.920 TONNES
en valorisation matière

5.177 TONNES
en enfouissement

Pour plus d'informations, visitez www.paysdelaserre.fr

AVANT

ARRIÈRE